

**Les Délégués syndicaux CFTC**

DSC-Responsable groupe  
DSC Adjoint / DS IDF  
DS Ile de France  
DS Ile de France  
DS Rhône-Alpes  
DS Rhône-Alpes  
DS Nord  
RSS Méditerranée  
DS Grand Ouest  
DS Progiels

**Local CFTC Mozart ☎ 01 41 06 55 13**

Michel LE GOUVELLO (06 02 19 01 32)  
Bertrand de BEAULIEU (06 50 46 47 60)  
Mohamed BENELMABROUK (06 12 28 16 12)  
Edward PUJAR (06 51 00 55 69)  
Pascale DEKESS (06 04 50 86 19)  
Maxime RINNA (06 48 15 14 11)  
Denis FRANCOIS (06 61 79 59 16)  
Caroline SABATIER (06 15 33 73 23)  
Nicolas GUILLON (06 62 08 80 41)  
Adrian JACKSON (05 59 69 96 96)

[michel.legouvello@gmail.com](mailto:michel.legouvello@gmail.com)  
[bdebeaulieu@free.fr](mailto:bdebeaulieu@free.fr)  
[mbenelmabrouk@yahoo.fr](mailto:mbenelmabrouk@yahoo.fr)  
[epujar@club-internet.fr](mailto:epujar@club-internet.fr)  
[dekessp@yahoo.com](mailto:dekessp@yahoo.com)  
[Maxime.rinna@gmail.com](mailto:Maxime.rinna@gmail.com)  
[denis.francois@gfi.fr](mailto:denis.francois@gfi.fr)  
[caroline.sabatier@gfi.fr](mailto:caroline.sabatier@gfi.fr)  
[nicolas.quillon@gfi.fr](mailto:nicolas.quillon@gfi.fr)  
[adrian.jackson@laposte.net](mailto:adrian.jackson@laposte.net)

**Site :**

<http://cftc-gfi.fr>

**Juin 2020**

## Zoom sur la Situation

Entre les discours alarmistes entendus ici ou là, vous êtes nombreux à vous poser des questions sur l'avenir économique de Gfi. Ces interrogations sont parfaitement légitimes et, bien que la visibilité reste faible sur le deuxième semestre, il est possible de faire un point sur la réalité économique que traverse notre groupe :



- **La baisse d'activité est de l'ordre de 20% pour la France** (sur la base du chiffre d'affaires révisé du 2ème trimestre par rapport au budget).
- **Cette baisse d'activité est de l'ordre de 15% au niveau du groupe.**
- Ces chiffres sont toutefois à relativiser car le groupe avait retenu une progression du chiffre d'affaires de 8% au niveau global et de 6% au niveau de la France.
- **De bonnes nouvelles sont à signaler au niveau de l'acquisition d'IECISA** (renégociation du prix d'achat, trésorerie meilleure que prévue, règlement d'avance par la maison mère de la première année du contrat de maintenance, règlement par anticipation de créances commerciales garanties).
- **Allongement de la maturité de la dette** (transformation d'une ligne de crédit à court terme par une ligne à moyen terme) et mise en place d'une nouvelle ligne de crédit à court terme.
- Le groupe retient actuellement **une perspective de redémarrage de l'activité lors du 4ème trimestre 2020.**

Dans un compte-rendu du 19 mai dernier, la commission économique du Comité Social et Economique Central relève à propos des perspectives à fin 2020 :

« **Le Groupe ne ressent toutefois pas d'inquiétude majeure en terme financier, compte tenu notamment de l'avance prise par la renégociation avec ECI (les marges de manœuvre étant équivalente à celles, avant la COVID grâce à cette renégociation).** »

*La même commission conclut :*

« **La COMECO conclut à ce stade, sur la base des informations reçues, que la situation économique est certes sérieuse et mérite une attention particulière, en ce qu'elle contient d'incertitudes ou aléas, mais qu'elle paraît surmontable par le Groupe, avec les ressources (techniques, financières, humaines...) dont il dispose.** »

## Et les augmentations de salaire ?

Ca y est ! C'est officiel ! Gfi ne tiendra pas ses engagements en termes de rémunération sur l'année 2020 !

Pour être plus précis, la CFTC vous informe des dernières décisions annoncées par la direction : **Les augmentations actées lors des comités salaire de mars sont suspendues**, dans le meilleur des cas, jusqu'en septembre. **La seule exception concerne les salariés qui changent de fonction**. Ceux-ci bénéficieront de leur augmentation au 1er juillet 2020.

**Les comités salaire de juin sont reportés à une date ultérieure** et, dans tous les cas, pas avant le mois de septembre.

Pour rappel, une enveloppe d'augmentation individuelle salariale de 1,5% de la masse salariale avait été fixée pour l'année 2020. Cette enveloppe ne sera pas respectée.

Et pourtant, un collaborateur du groupe échappe à cette austérité ! Il s'agit de notre **président directeur général**, dont la rémunération semble échapper à la pesanteur qui pèse durement sur nos épaules :

Lors de la dernière assemblée générale, il a été voté :

- La réévaluation du montant de son honoraire fixe de 860 000 € pour le porter à 1 000 000 €.
- Le versement d'un complément d'honoraire exceptionnel d'un montant de 2 000 000 €.

Pour la CFTC, il n'y a qu'un seul mot : **INDECENT !**

## Point sur l'activité partielle

Au 25 mai, on dénombrait encore plus de 1 500 salariés en activité partielle au sein de Gfi. **La direction a annoncé la poursuite du maintien de la rémunération nette au-delà du 31 mai pour les salariés en activité partielle** (courriel du 27 mai) :

« Par ailleurs, les collaborateurs pour lesquels le recours à l'activité partielle est nécessaire bénéficient du maintien de leur rémunération nette imposable calculée à partir du salaire de base mensuel, nonobstant l'annonce d'une baisse de l'indemnisation de l'État. »

**NB : Il s'agissait d'une demande des organisations syndicales, dont, bien entendu, la CFTC.**

### Important :

**Durant l'activité partielle**, le contrat de travail est suspendu, **cela veut dire que votre employeur ne doit vous remettre aucune tâche à effectuer et ne peut pas vous demander à être sur le lieu de travail** : vous n'êtes plus à sa disposition. Le maintien de l'activité d'un salarié en période chômée est constitutif d'une fraude. L'employeur peut vous proposer de suivre une formation mais ne peut pas vous l'imposer, notamment si celle-ci ne correspond pas à vos aspirations ou à vos besoins.

Outre le maintien du salaire net, vous continuez d'acquérir vos droits aux congés et RTT, votre prime de vacances / 13ème mois est maintenue, vos droits à la mutuelle restent inchangés et votre ticket restaurant est maintenu pour toute demi-journée travaillée.

## **Accord télétravail Du rififi dans les négociations !**

L'accord relatif au télétravail au sein de l'UES Gfi Informatique a été signé le 9 décembre 2011. Celui-ci permet aux salariés de télétravailler jusqu'à 2 jours par semaine avec une indemnisation mensuelle sur la base de 10€ par nombre de jours hebdomadaire de télétravail (soit 10€ par mois pour un jour de télétravail hebdomadaire et 20€ par mois pour 2 jours de télétravail hebdomadaire).

L'actualité récente avec le télétravail forcé a eu au moins l'avantage de faire prendre conscience à la direction de Gfi des bénéfices qu'elle pourrait tirer d'une extension du présent accord (gain de productivité, baisse des coûts).

Le 25 mai dernier, les partenaires sociaux se sont retrouvés en commission paritaire pour entamer de nouvelles négociations sur le sujet. S'appuyant sur une enquête à laquelle 30% des salariés ont répondu, la direction se dit favorable à une extension du télétravail au sein de Gfi (augmentation du nombre de jours, plus de flexibilité, choix du lieu) tout en laissant au salarié la liberté d'adhérer ou non au travail à distance.

Mais... **Faisant fi de toute logique économique, la direction suggère de simplifier le dispositif d'indemnisation en plafonnant le montant de l'indemnisation mensuelle à 10€ !**

**Autrement dit, télétravaillez plus tout en étant moins bien indemnisés !**

**Une telle proposition est bien évidemment irrecevable pour la CFTC !**

En étendant le télétravail, l'employeur génère de substantielles économies de frais généraux et d'infrastructure (m<sup>2</sup>, électricité, eau, réseau, transport...) qui se répercutent de manière symétrique en charges supplémentaires pour le salarié !

En bonne logique, **la CFTC demande l'extension du dispositif actuel avec la possibilité de bénéficier d'une indemnisation pouvant aller jusqu'à 50€ par mois pour 5 jours de télétravail hebdomadaire.**

Ceci étant dit, nous restons dans l'attente du prochain round de négociation, fixé au 10 juin.  
Nous ne doutons pas que la direction aura la diligence de revoir sa copie !

## **Le scandale des congés payés**

Beaucoup d'entre nous ont reçu un courriel leur enjoignant de poser 4 semaines de congés payés sur la période du 1er juillet au 31 août. Et vous avez été nombreux à nous contacter pour savoir si une telle pratique était légale ou non.

La demande de la direction, respectant le délai de prévenance de 2 mois, est, en principe, légale. Elle n'en est pas moins déplorable ! Le ton comminatoire et la quasi absence de latitude laissée au salarié ne peuvent en aucun cas faire passer cette demande pour une consultation du salarié, pourtant imposée par la convention collective Syntec.

L'article 26 stipule en effet :

« Les dates individuelles de congés seront fixées par l'employeur **après consultation des intéressés** et en fonction des nécessités de service. »

Mais dans le cas présent, l'employeur n'hésite pas à user de son pouvoir de direction pour imposer aux salariés des contraintes parfois incompatibles avec leur vie familiale ou leur vie privée.

**La CFTC est montée au créneau dans les différentes instances représentatives pour dénoncer ce passage en force mais s'est heurtée à un refus catégorique de dialogue de la direction sur ce sujet.**

Il vous reste la possibilité de négocier au cas par cas avec votre manager. Ne vous en privez pas !



## Commission paritaire

Michel le GOUVELLO (DSC)  
Bertrand de BEAULIEU (IDF / DSC Adjoint)  
Mohamed BENELMABROUK (IDF)  
Edward PUJAR (IDF)  
Caroline SABATIER (Méditerranée)  
Pascale DEKESS (Rhône-Alpes)  
Maxime RINNA (Rhône-Alpes)  
Denis FRANCOIS (Nord)  
Nicolas GUILLON (Grand Ouest)  
Adrian JACKSON (Progiciels)  
Mathieu GOUGEON (Gfi SIS)  
Mado KAMANO AJAVON (Gfi BT)

## Commission Mutuelle / Prévoyance

Bertrand de BEAULIEU (RS)

## Commission Logement

Pascale DEKESS  
Syldia ARGENTIN  
Naïma BELJELTI  
Michel le GOUVELLO

## Commission Handicap

Maxime RINNA  
Caroline SABATIER

## Commission Egalité Professionnelle

Sabiha MICALLEFF  
Pascale DEKESS

## Commission Formation

Sabiha MICALLEFF  
Bertrand de BEAULIEU

## Commission Economique

Bertrand de BEAULIEU

## Commission SSCT Central

Pascale DEKESS  
Michel le GOUVELLO (RS)

## Commission ARTT

Denis FRANCOIS  
Michel le GOUVELLO (RS)

## Membre au Conseil de surveillance du FCPE Gfi Expansion

Syldia ARGENTIN

## Représentant du CSE Central à l'Assemblée Générale de Gfi

Bertrand de BEAULIEU

## Commission Participation

Bertrand de BEAULIEU  
Michel le GOUVELLO (RS)

# SYNDIQUEZ-VOUS à la CFTC !!!

## N'oubliez pas vos acquis sociaux

### Abonnement transport : N'oubliez pas ...

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire sans précédent que nous traversons, le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités a décidé de rembourser les voyageurs abonnés pour le mois d'avril et les 10 premiers jours du mois de mai.

Cette mesure concerne tous les clients Navigo Annuel, Navigo Mois qui se verront rembourser 100€ .

Vous pouvez déposer votre demande jusqu'au 17 juin inclus : <https://www.monedommagementnavigo.com/>

### Restons en contact !

En l'espace de quelques semaines, la situation économique s'est fortement dégradée au sein de Gfi avec l'arrêt brutal de nombreux contrats et les salariés en ont subi directement les conséquences. Dans le meilleur des cas, certains d'entre nous ont pu poursuivre leur mission en télétravail, tandis que d'autres ont été condamnés à l'intercontrat à domicile ou à l'activité partielle.

Le contrecoup de ce confinement aura incontestablement de nombreuses répercussions sur les salariés qui éprouvent une très forte inquiétude, tant pour leur santé que pour la poursuite de leur activité.

Pendant cette période de confinement, vos élus CFTC continuent leurs missions au travers des CSE et des Commissions Centrales telles que la Commission Logement, où les dossiers location ou prêts sont traités et analysés lors des réunions mensuelles, et la CSSCT Centrale qui se réunit toutes les semaines pour faire un point sur la situation et les évolutions avec la direction.

Si vous avez des doutes sur vos droits (rémunération, congés, RTT, formation, garde d'enfants...) ou vos formalités à accomplir (CRA, arrêt de travail...), **n'hésitez à contacter vos représentants CFTC** qui vous renseigneront en fonction de votre situation. Compte-tenu de la diversité des contextes et de l'environnement législatif fluctuant, ne restez pas isolé en ces temps difficiles.

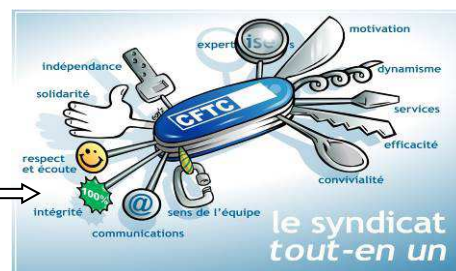
### Faites-vous accompagner par la CFTC !

#### La CFTC GFI : C'est une équipe !

La CFTC remercie les personnes qui nous rejoignent.



- La CFTC est présente géographiquement sur 6 CSE des 8 CSE de l'UES Gfi (Ile de France, Méditerranée, Grand Ouest, Rhône-Alpes, Nord & Progiels) et hors UES chez Gfi Entreprise Solutions & Gfi Business Transformation.
- Présente dans toutes les instances du personnel. CSE (Ex CE, DP, CHSCT), Paritaire.
- L'équipe CFTC est constituée de TAM, de CADRES, d'administratifs, de salariés en clientèle et en Centre de Service, de la production à la direction de projets, ...



#### Comment nous rejoindre !

Pour cela, plusieurs moyens :

- \* En vous adressant à vos représentants CFTC
- \* En nous retournant ce bulletin d'adhésion

**Nous trouverons toujours une solution !**

#### POURQUOI ADHERER A LA CFTC ?

Les syndicats n'existent que parce que des personnes s'associent pour étudier et **défendre leurs droits** ainsi que leurs intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels.

*A la CFTC, l'adhérent n'est jamais un pion dans un système qui le dépasse.*  
**Venez rejoindre l'équipe CFTC de GFI !!!**

FORMULAIRE à compléter et envoyer à :

Section CFTC GFI Informatique, Bureau A-805, 8<sup>ème</sup> étage, Immeuble Christophe Colomb - 2 rue Mozart, 92110 Clichy

Nom Prénom :

Qualification :

Adresse :

Tél fixe ou/et portable :

Adresse mail perso :

Société :

Etablissement de rattachement :